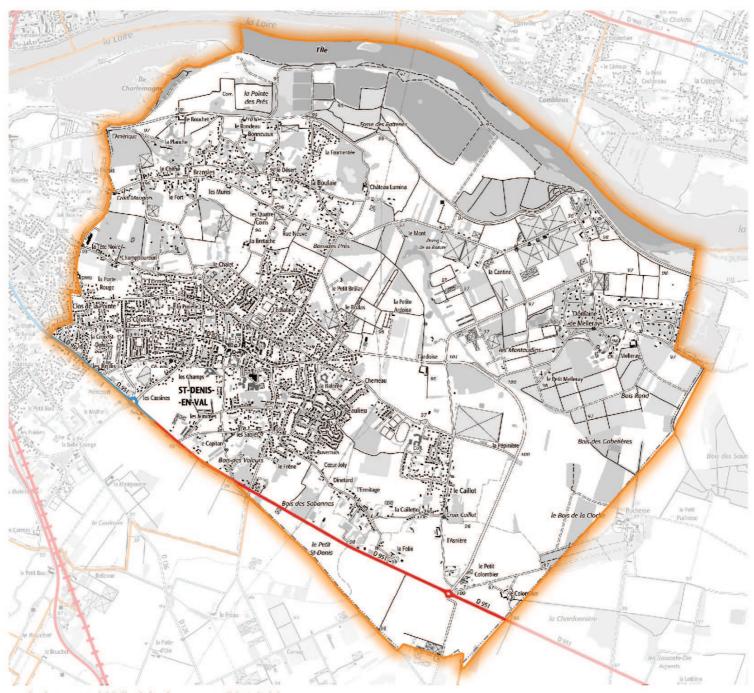


Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de SAINT-DENIS-EN-VAL

Direction départementale des territoires



Le classement est établi d'après les niveaux sonores (LAeq) des infrastructures pour les périodes diume (6h00 à 22h00) et nocturne (22h00 à 6h00). L'indicateur, noté "LAeq", représente le niveau sonore énergétique équivalent exprimant l'énergie reçue pendant un certain temps.

L _{Aeq} 6h-22h en dB(A)	L _{Aeq} 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure d = 300 m		
L > 81	L > 76	1			
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	d = 250 m		
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	d = 100 m		
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	d = 30 m		
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	d = 10 m		

La largeur est comptée à partir du bord de chaussée de la voie la plus proche pour les routes et à partir du raîl extérieur de la voie la plus proche pour les voies de chemin de fer

Classement sonore 2017 — Catégorie 5 Tissu Ouvert
— Catégorie 1 Tissu Ouvert — Catégorie 1 Rue en U
— Catégorie 2 Tissu Ouvert — Catégorie 2 Rue en U
— Catégorie 3 Tissu Ouvert — Catégorie 3 Rue en U
— Catégorie 4 Tissu Ouvert — Catégorie 4 Rue en U

Catégorie 1 Tramway
 Catégorie 2 Tramway
 Catégorie 3 Tramway
 Catégorie 4 Tramway
 Catégorie 5 Tramway

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles, les valeurs limites des niveaux de référence sont augmentées de 3 dB(A)

L _{Aeq} 6h-22h en dB(A)	L _{Aeq} 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure d = 300 m		
L > 84	L > 79	1			
79 < L ≤ 84	74< L ≤ 79	2	d = 250 m		
73 < L ≤ 79	68 < L≤ 74	3	d = 100 m d = 30 m		
68 < L ≤ 73	63 < L≤ 68	4			
63 < L ≤ 68	58 < L ≤ 63	5	d = 10 m		

Classement sonore 2017 SNCF Réseau

Catégorie 1
Catégorie 2
Catégorie 3
Catégorie 4

0 0.5 1 km



Réalisation : DDT45/SUADT, PCPT/Cyrille Dupin - 9 février 2017 Sources : BD Carto, IGN Scan25, CEREMA NC, CD45, Orléans Métropole, AME, SNCF Réseau, communes du Loiret, COFIROUTE, APRR

--- Catégorie 5 Rue en U



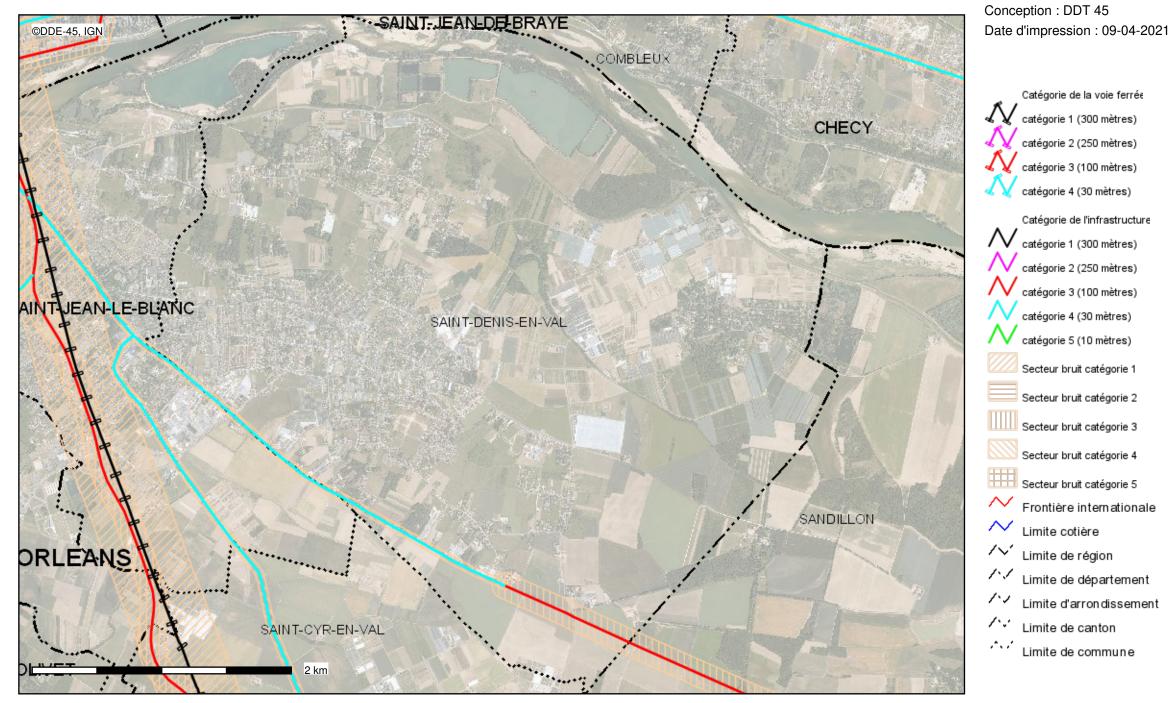
Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de SAINT-DENIS-EN-VAL

Direction départementale des territoires

Voie	Début	Fin	Tissu	Trafic (véhicules/j)	% PL	Catégorie
RD951	PR 83 + 470	PR 85+600	Tissu Ouvert	77 12	7	3
RD951	PR 85+600	PR 87+885	Tissu Ouvert	7712	7	3
RD951	PR 87+885	92+20	Tissu Ouvert	7712	7	4

Attention, ces tableaux peuvent indiquer des tronçons de voies traversant plusieurs communes.

Bruit des infrastructures de transports terrestres



Description:

Sont concernées les infrastructures routières de trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 5000 véhicules, les voies ferrées interurbaines de TMJA supérieur à 50 trains, les lignes de transports collectifs et les voies ferrées urbaines de TMJA supérieur à 100 rames/trains. Les niveaux de bruit caractérisent le bruit d'émission d'une infrastructure suivant des paramètres de la voie (trafic, vitesse..). Ils ne sont pas représentatifs du bruit ressenti et mesurable au droit des habitations riveraines.

Carte publiée par l'application CARTELIE © Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires SG/SPSSI/PSI1 - CP2I (DOM/ET)